

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2023/0211\(COD\)](#)
codécision)
Règlement

En attente de la décision de la commission parlementaire

Fourniture de services en euros numériques par des prestataires de services de paiement établis dans des États membres dont la monnaie n'est pas l'euro

Modification Règlement 2021/1230 [2020/0145\(COD\)](#)

Sujet
2.50.04 Banques et crédit
2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers
4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit

Priorités législatives
[Déclaration commune 2023-24](#)